

Examens Professionnels Supérieurs 2020 / 2021 et diplômes fédéraux

La pandémie de coronavirus a également eu un impact sur l'organisation des Examens Professionnels Supérieurs pour les Thérapeutes Complémentaires. L'EPS prévu pour le mois de mars a dû être annulé et reporté au mois d'août. L'incertitude demeure également pour la deuxième session EPS prévue en octobre. Concept de protection, autorisations, locaux supplémentaires, annulations à court terme - la Commission d'examen et le secrétariat ont dû faire face à de nombreuses difficultés. Cela étant, malgré les circonstances pour le moins extraordinaires, deux examens professionnels supérieurs ont finalement eu lieu en 2020.

Rétrospective: EPS août 2020 et octobre 2020

Le taux de réussite de la neuvième session de l'EPS est d'environ 71% (avec celles et ceux qui répétaient). 19 candidat-e-s, soit 42%, se sont vu attribuer une note moyenne de 5 ou plus. 13 candidat-e-s ont malheureusement échoué à un ou plusieurs éléments de l'examen.

Le taux de réussite de la dixième session de l'EPS de cet octobre est d'environ 70% (avec celles et ceux qui répétaient). 21 candidat-e-s, soit 33 %, se sont vu attribuer une note moyenne de 5 ou plus. 19 candidat-e-s ont malheureusement échoué à un ou plusieurs éléments de l'examen.

Nous souhaitons une belle réussite à tous les candidat-e-s qui répèteront un ou plusieurs éléments de l'examen.

Perspectives: EPS avril 2021 et novembre 2021

Le prochain EPS aura lieu du 19 au 23 avril 2021. L'inscription pour l'EPS de l'automne (du 22 au 26 novembre 2021) sera mise en ligne dès le 4 janvier. On trouvera toutes les informations utiles sur l'EPS ainsi que l'inscription en ligne sur le [site web de l'OrTra TC](#).

Publication des thérapeutes avec diplôme fédéral

Une liste des Thérapeutes Complémentaires titulaires du diplôme fédéral peut être consultée sur le site de l'OrTra TC. Pour des raisons de protection des données, n'y sont publiées que les données des thérapeutes qui ont donné leur autorisation. Les nouveaux titulaires d'un diplôme fédéral seront contactés par le secrétariat de l'OrTra TC. Celui ou celle qui possède un diplôme depuis longtemps déjà et qui ne figure pas sur la liste peut en faire la demande par e-mail à info@oda-kt.ch, en fournissant les données suivantes: nom, prénom, NPA, lieu et canton où se trouve le cabinet (plusieurs sites possibles) ainsi que la méthode pratiquée (également plusieurs méthodes possibles).

Le siège administratif de l'OrTra TC reprend le secrétariat de l'examen EPS à partir de 2021

Comme prévu depuis longtemps, le secrétariat de l'examen, qui a été géré par le *Büro für Bildungsfragen BfB* pendant trois bonnes années, sera repris par le siège administratif de l'OrTra TC dans le courant de l'an prochain. En d'autres termes, tout le processus administratif en lien avec l'Examen Professionnel Supérieur - de l'admission à l'organisation de la session d'examen et jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation - peut être traité dans ce cadre. Nous profitons de cette occasion pour remercier la direction et le personnel de la BfB pour leur longue et agréable collaboration.

Les diplômes fédéraux dans les différences méthodes délivrés depuis 2016

Depuis la mise en vigueur du règlement d'examen en septembre 2015 et jusqu'à novembre 2020, 1164 diplômes fédéraux ont pu être délivrés. Cela après avoir passé avec succès l'Examen Professionnel Supérieur de Thérapeute Complémentaire ou comme diplôme a posteriori pour celles et ceux qui ont suivi l'ancienne passerelle.

Dans certaines méthodes, le nombre des suppléments établis (supplément au diplôme fédéral avec mention de la méthode) est légèrement supérieur à celui des diplômes fédéraux délivrés, car jusqu'à trois méthodes TC peuvent être subsumées sous un diplôme. Le graphique montre le nombre de tous les suppléments délivrés.

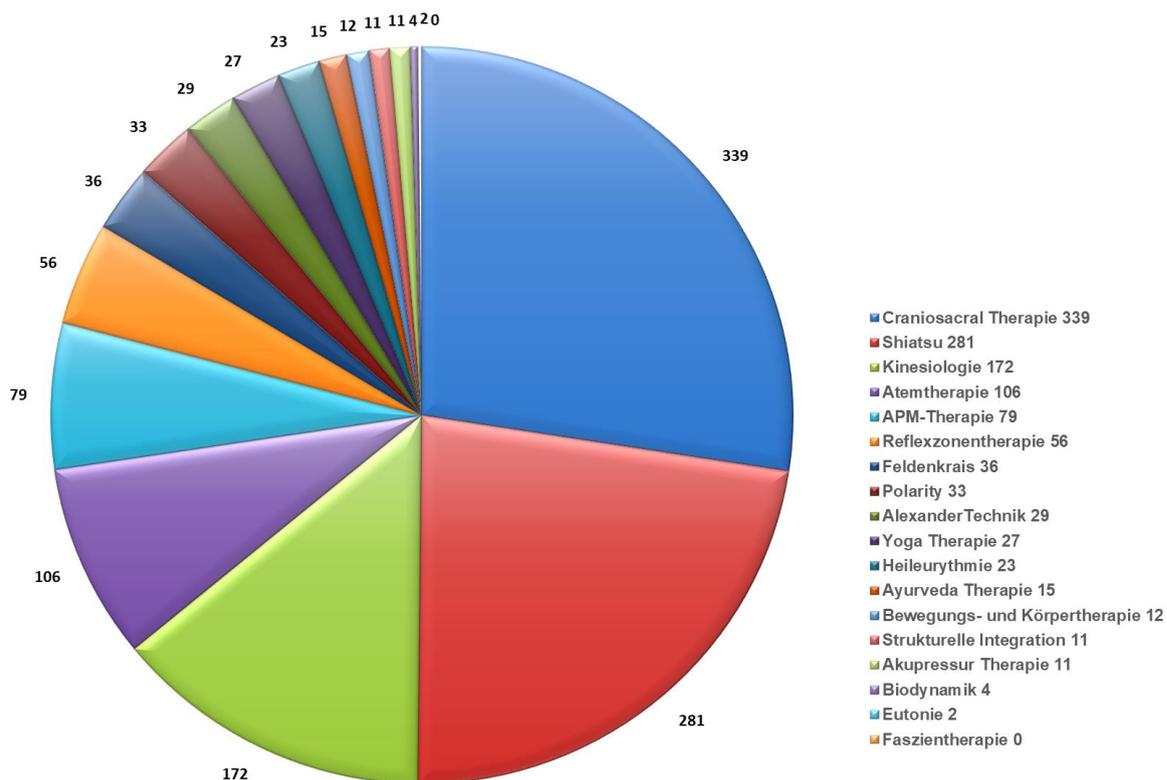


Diagramme: état novembre 2020: 1'164 diplômes fédéraux (diplômes supplémentaires 1'236)

Remarque: les titulaires d'un diplôme fédéral qui ont suivi avec succès une formation dans une deuxième, voire une troisième méthode peuvent passer par une procédure d'équivalence simplifiée auprès de l'OrTra TC et ne doivent pas repasser l'EPS.